



JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT L'AVORTEMENT

Partout dans le monde le **droit à l'avortement** est attaqué par le **système patriarcal** et la **société du profit**. C'est un droit légitime et nécessaire pour l'égalité des femmes et des hommes. Certains gouvernements, malgré les recommandations internationales, continuent de traiter les femmes qui avortent comme des délinquantes et les obligent à recourir aux avortements clandestins, aux conséquences graves. Ils préfèrent une mise en péril de la vie des femmes, ils préfèrent les maltraiter et les tuer. **Cette violence est intolérable !**

Dernier exemple récent, celui de l'Argentine, où la chambre des député·e·s a adopté le projet de loi ouvrant le droit à l'avortement à 14 semaines le 14 juin dernier - 129 voix pour, 125 contre - mais où au final 38 sénateur·rices ont refusé l'application de ce texte le 9 août 2018, malgré les mouvements féministes de grande ampleur de ces dernières années.

Du côté de l'Europe :

L'accès à l'IVG est très inégal et parfois même totalement interdit ou impossible : les législations de l'UE sont très différentes d'un pays à l'autre. Aujourd'hui, 5 de ces pays limitent ou interdisent totalement l'avortement.

En France :

Bertrand de Rochambeau, le président du Syndicat des Gynécologues SYNGOF a assimilé l'avortement à un "homicide", et soutient l'application d'une **clause de conscience** pour les gynécologues qui refusent de pratiquer d'IVG.

Le Président du collège national des gynécologues et professeur à l'université de Strasbourg, Israël Nisand, considère que la clause de conscience "est sacrée". Propos inadmissibles en France en 2018 !

Il existe **une pétition** sur le site internet www.change.org, pour "**le retrait de la clause de conscience spécifique à l'IVG**".

La loi ne suffit pas. Les 12 semaines de délai sont insuffisantes et les conditions matérielles ne permettent pas d'accéder partout au droit à l'avortement.

Dans certains centres hospitaliers publics, il y a :

- d'importants délais d'attente ;
- l'absence du choix de la méthode ;
- une confidentialité pas toujours assurée aux mineures ;
- une utilisation abusive de la clause de conscience par les médecins ;
- des conditions matérielles et une réorganisation des services **au détriment de la santé des femmes** (qui, par manque de moyens, se retrouvent soignées en service de maternité, ambulatoire ou autre, favorisant ainsi leur culpabilisation sous les regards jugeant et au détriment de leur bien-être puisque confiées à des personnels non formés ou mal avertis).

En Auvergne-Rhône Alpes :

Les subventions de la Région pour le planning familial ont par exemple diminuées de 30% en 2017. La casse du service public hospitalier organisée par le gouvernement a de fortes répercussions sur l'accès à l'IVG : les services spécialisés sont parfois inexistantes (notamment en milieu rural et dans les déserts médicaux) à cause des choix de politiques budgétaires du gouvernement.

À Clermont-Ferrand :

Au CHU Estaing, le service dédié à l'IVG est respectueux des femmes et de leur choix. Il est important de le préserver et de veiller au moindre changement, car un soucis financier ou de personnel pourrait remettre en cause la qualité de l'accès à ce juste droit.

Chaque année 225 000 femmes décident de recourir à un avortement, parmi elles 5 000 sont forcées d'aller à l'étranger pour cause de délais dépassés. C'est un coût important à assumer : par exemple, selon les cliniques privées et l'avancée de la grossesse, en Espagne le coût de l'IVG va de 1200 à 2500 euros, au Pays-Bas, il est d'environ 1000 euros, hors transport et hébergement.

L'âge moyen de l'IVG est actuellement autour de 27 ans, 1 femme sur 3 y a recours au cours de sa vie, et parmi ces grossesses non désirées un grand nombre sont dues à un échec de contraception...

Le 09 Avril 2018, Macron prononçait un discours devant les évêques de France dans lequel il saluait la volonté de l'Église de « protéger la vie, en particulier lorsque cette vie est sans défense », il ajoute même que « la vie de l'enfant à naître » est une vie de « dénuement, de la nudité et de la vulnérabilité absolue. »

Outre le manque de financement que le président de la république impose aux hôpitaux publics et aux planning familiaux, celui-ci se permet de tenir des propos réactionnaires intolérables ! C'est aux femmes que la décision d'interrompre leur grossesse appartient et l'État doit leur en garantir l'accès libre et gratuit sur l'ensemble du territoire !

Par ailleurs, LREM a refusé d'inscrire dans la Constitution le droit à l'IVG.

La montée des extrêmes-droites remet également en cause ce droit fondamental pour les femmes de décider d'enfanter ou pas, quand et avec qui. Nous, femmes, luttons pour obtenir ce libre choix de poursuivre ou d'interrompre une grossesse.

Aux côtés du Collectif féministe pour le Droit à l'avortement dans toute l'Europe, NOUS RÉAFFIRMONS QUE :

- L'avortement est un choix, « mon corps m'appartient ! », « je choisis ma vie, je choisis d'avorter ou pas » ;
- L'accès à l'avortement est un droit ;
- La clause de conscience des professionnel·le·s de santé doit être supprimée de la loi ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires ;
- Des campagnes d'information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement ;
- Si on exclut le forfait hospitalier certes l'IVG est remboursée mais tous les moyens de contraception doivent l'être aussi pour que les femmes puissent choisir celui qui leur convient ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel·le·s de santé ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.

Le Collectif du "8 Mars toute l'année" regroupe :

L'UNEF Auvergne, Solidaires Auvergne et Étudiant·e·s, l'UNL63, CGT63, FSU63, Osez le Féminisme 63!, Le Planning Familial63, Agile, la Ligue des Droits de l'Homme, Femmes et Hommes d'Avenir, Alternative Libertaire, le NPA, le PCF63, Ensemble ! 63.

